

Section 1. Identification

Identificateur de produit GHS :: MD LITHIUM GREASE

D'autres moyens d'identification Indisponible.

Description du produit : graisse à base de pétrole

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisation prévue : Graisse lubrifiante

Coordonnées du fournisseur : **MD-Kinney**
4840 W. Kearney Street
Springfield, MO 65803
Phone: (417) 862-1114

numéro de téléphone d'urgence : (417) 862-1114
(avec les heures d'ouverture)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA / HCS : Bien que ce matériel ne soit pas considéré comme dangereux par la communication des risques OSHA Standard (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations essentielles à la manipulation et à l'utilisation correcte du produit. Cette FDS doivent être conservés et disponibles pour les employés et les autres utilisateurs de ce produit.

Classification de la substance ou du mélange : Non classés.

Éléments d'étiquetage SGH

mot signal : Aucun mot de signal.

Mentions de danger : Aucun effet significatif ou danger critique.

Conseils de prudence

Général : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. Si un avis médical est nécessaire, à disposition le récipient ou l'étiquette.

La prévention : N'est pas applicable.

Réponse : N'est pas applicable.

Espace de rangement : N'est pas applicable.

Disposition : N'est pas applicable.

Risques non classés ailleurs : Aucun connu.

MD LITHIUM GREASE

Section 3. Composition / informations sur les composants

Substance / préparation : Mélange
D'autres moyens d'identification : Indisponible.

numéro CAS / autres identifiants

Numero CAS : N'est pas applicable.

nom des composants	%	Numero CAS
Antimoine Numéro dialkyldithiocarbamate Registre: NJTSR 800983-5015P	Propriétaire	-

Toute concentration présentée comme une plage est de protéger la confidentialité ou est due à la variation de lot.

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations d'application, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

Lentilles de contact

peau inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Consulter un médecin si l'irritation se produit et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Amener la victime à l'air frais respirer. Si le matériel a été avalé et la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Ne

Contact avec la : Laver la bouche avec de l'eau. Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour

La plupart des symptômes / effets, aigus et différés

Effets potentiels sur la santé aigüe

Lentilles de contact : Aucun effet significatif ou danger critique.
Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique.
la peau : Aucun effet significatif ou danger critique.
Ingestion Contact avec : Aucun effet significatif ou danger critique.

signes de surexposition / symptômes

Lentilles de contact : Aucun effet significatif ou danger critique.
Ingestion Inhalation Contact avec la peau : Aucun effet significatif ou danger critique.
: Aucun effet significatif ou danger critique. Aucun effet significatif

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, le cas échéant

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si grand des quantités ont été ingérées ou inhalées.
traitements spécifiques : Aucun traitement spécifique.
Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utilisez un extincteur approprié pour combattre le feu environnant.

Moyens d'extinction déconseillés : Aucun connu.

Incendies spécifiques : Aucun incendie spécifique ou risque d'explosion.

Dangers chimiques spécifiques dus au produit
Dangers thermiques dangereux
Dangers Produits de décomposition

: Aucune donnée de spécifique.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : Ne nécessite pas de mesures spéciales.

protection spéciale équipement pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire équipement de protection et autonome approprié (ARA) avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

personnel non nécessaire et non protégées. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les intervenants d'urgence: Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la

Section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir aussi les informations contenues dans « Pour le personnel de nonemergency ».

non-urgence

Précautions environnementales : ~~Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque pour le personnel d'urgence.~~ **Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque pour le personnel d'urgence.** Garder d'eau, les égouts et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Pour le personnel

petit déversement : Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un conteneur à déchets marqué. Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets.

déversement grand : Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un conteneur à déchets marqué. Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets. Note: voir la section 1 pour les informations de contact d'urgence et de l'article 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures protectives : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle : Manger, boire et fumer devrait être interdit dans les zones où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.

Section 7. Manipulation et stockage

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans le contenant original à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et endroit bien aéré, à l'abri des matières incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons. Conserver le récipient bien fermé et scellé jusqu'à ce prêt à l'emploi. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

d'exposition professionnelle

nom des composants	Les limites d'exposition
Antimoine Numéro dialkyldithiocarbamate Register: NJTSR 800983-5015P	ACGIH TLV (États-Unis, 6/2013). TWA: 0,5 mg / m ³ , (comme Sb) 8 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 0,5 mg / m ³ , (comme Sb) 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 4/2013). TWA: 0,5 mg / m ³ , (comme Sb) 10 heures.

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour l'exposition des travailleurs de contrôle de l'air contaminants.

Contrôle de l'exposition environnementale : Les émissions de ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiés travail pour assurer ils sont conformes aux exigences de la législation de protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle Limites

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que les douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

Protection des yeux / du visage lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux projections liquides, aux aérosols, des gaz ou des poussières. En cas de contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation indique un degré plus élevé de protection: lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains Résistants aux produits chimiques, des gants imperméables et conformes à une norme approuvée doivent être portés en tout temps lors de la manipulation des produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

protection du corps : Équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et les risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection de la peau Autres : Des chaussures adéquates et des mesures de protection de la peau supplémentaires devraient être sélectionnés basé sur la tâche en cours d'exécution et les risques encourus et devraient être approuvés par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire ::: Utiliser un appareil respiratoire filtre à particules, bien ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: Solide. [Gel semi-solide.]
Couleur	
Odeur	:: [Légère]
seuil de l'odeur	: Indisponible.
pH	Indisponible.
Point de fusion	: > 260 ° C (> 500 ° F)
Point d'ébullition	: > 316 ° C (> 600,8 ° F)
d'éclair	: Coupe fermée:> 204 ° C (> 399,2 ° F) [Pensky-Martens.]
durée de combustion	: Indisponible.
vitesse de combustion	: Indisponible.
Taux d'évaporation	<1 (éther (anhydre) = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Indisponible.
Inférieur et explosifs limites supérieures (inflammables)	: Indisponible.
La pression de vapeur	<0,13 kPa (<1 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	> 1 [Air = 1]
Densité relative	:::0.91
Solubilité	Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Pétrole.
solubilité dans l'eau	: Indisponible.
Coefficient de partage: n-octanol / eau	::: Indisponible.
température d'auto-inflammation Point	: Indisponible.
Température de décomposition	: Indisponible.
SADT	: Indisponible.
Viscosité	: Indisponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses composants.
Stabilité chimique	:
Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	: produit est stable. : Aucune donnée de spécifique.
matières incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Le

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit /	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
dialkyldithiocarbamate antimoine	DL50 cutanée Oral LD50	lapin Rat	16000 mg / kg 16400 mg / kg	- -

corrosion

pas de données disponibles.

Sensibilisation

Il n'y a pas de données disponibles.

Cancérogénicité Irritation /

Il n'y a pas de données disponibles.

(exposition unique)

Il n'y a pas de données disponibles.

la toxicité des organes cibles (exposition répétée)

Il n'y a pas de données disponibles.

danger par aspiration

Il n'y a pas de données disponibles. Il n'y a

Informations sur les voies d'exposition probables : Indisponible.

Effets potentiels sur la santé aiguë

Lentilles de contact : Aucun effet significatif ou danger critique.
 Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique.
 la peau : Aucun effet significatif ou danger critique.
 Ingestion Contact avec : Aucun effet significatif ou danger critique.

Les symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Lentilles de contact : Aucun effet significatif ou danger critique.
 Ingestion Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique.
 Contact avec la peau : ou danger critique.
 ::: Aucun effet significatif ou danger critique. Aucun effet significatif

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme Toxicité pour certains organes cibles

L'exposition à court terme

Effets potentiels immédiats : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets potentiels différés : Aucun effet significatif ou danger critique.

L'exposition à long terme

Effets potentiels immédiats : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets potentiels différés : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets chroniques potentiels

Général : Aucun effet significatif ou danger critique.

carcinogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 11. Informations toxicologiques

Mutagénicité	: Aucun effet significatif ou danger critique.
tératogénicité	: Aucun effet significatif ou danger critique.
effets sur le développement	: Aucun effet significatif ou danger critique.
effets sur la fertilité	: Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité

estimations de toxicité aiguë

Il n'y a pas de données disponibles.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

pas de données disponibles.

Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données disponibles. Il n'y a

Potentiel bioaccumulatif

Il n'y a pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition
sol / eau (K_{oc})** : Indisponible.

D'autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doivent être conformes aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation de l'élimination des déchets et des exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par une entreprise d'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être mis au rebut à l'égout non traités à moins entièrement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Déchets d'emballage doivent être recyclés. Incinération ou enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage est impossible. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de manière sûre. conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification DOT	IMDG	IATA
numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-

MD LITHIUM GREASE

Section 14. Informations relatives au transport

Transport classe de danger (s)	-	-	-
groupe d'emballage	-	-	-
pour l'environnement supplémentaires Dangers Informations	Non.	Non.	Non.
	-	-	-

AERG : N'est pas applicable.

Précautions particulières pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur:** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. Veiller à ce que les personnes transportant le savoir produit quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément à l'annexe : Indisponible.

**II de la convention Marpol 73/78 et au
recueil IBC**

Section 15. Informations réglementaires

règlements fédéraux des États-Unis : **TSCA 8 (a) PAIR:** Alkyldithiophosphate de zinc
TSCA 8 (a) CDR Exempt / exemption partielle: Non déterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA de 8b): Non déterminé.
Clean Water Act (CWA) 307: dialkyldithiocarbamate Antimoine; Alkyldithiophosphate de zinc
Clean Water Act (CWA) 311: Sulfure d'hydrogène; Ammoniac

**Clean Air Act Section 112 (b) des
polluants atmosphériques dangereux
(HAP)** : Non listé

**Clean Air Act Section 602
substances de la classe I** : Non listé

**Clean Air Act Section 602
substances de la classe II** : Non listé

**DEA Liste I des produits chimiques
(précurseurs chimiques)** : Non listé

**DEA Liste des produits chimiques (II
_gVirt_NP_NNS_NNPS<__ Essential Chemicals)** : Non listé

SARA 302/304

Composition / Information sur les composants

Nom	%	EHS (lb)	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(gallons)	(gallons)	(Kg)	(gallons)
Sulfure d'hydrogène	0 à 0,1	Oui.	500	-	100	-

SARA 304 RQ : 21786492.4 lbs / kg 9891067.5

Section 15. Informations réglementaires

Classification : N'est pas applicable.

Composition / Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 313

	Nom du produit	Numero CAS	%
SARA 311/312 Formulaire R - Exigences en matière de rapports	Antimoine Numéro dialkyldithiocarbamate Registre: NJTSR 800983-5015P	-	Propriétaire
Avis du fournisseur	Antimoine Numéro dialkyldithiocarbamate Registre: NJTSR 800983-5015P	-	Propriétaire

SARA 313 notifications ne doivent pas être détachés du SDS et toute copie et redistribution du SDS comprennent la copie et la redistribution des avis joints aux copies des SDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts : Aucun des composants sont répertoriés.

York : Aucun des composants sont répertoriés.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: Distillats (pétrole), hydrotraité paraffinique; Distillats (pétrole), hydrotraités; Distillats (pétrole), déparaffinées au solvant paraffinique lourd; dialkyldithiocarbamate antimoine

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: Antimoine dialkyldithiocarbamate

Californie prop. 65 de New

Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations internationales Listes

internationales : **inventaire Australie (AICS)**: Non déterminé.
inventaire Chine (IECSC): Non déterminé.
Inventaire du Japon: Non déterminé.
Inventaire de Corée: Non déterminé.
Malaisie Inventaire (Registre EHS): Non déterminé.
Nouvelle-Zélande Inventaire des substances chimiques (NZIoC): Non déterminé.
inventaire des Philippines (PICCS): Non déterminé.
Inventaire Taiwan (CSNN): Non déterminé.

Convention sur les armes chimiques Liste des produits chimiques du tableau I : Non listé

Convention sur les armes chimiques Liste des produits chimiques du tableau II : Non listé

Convention sur les armes chimiques Liste des produits chimiques du tableau III : Non listé

Section 16. Autres informations

Histoire

Date de publication mm / jj / aaaa Date de publication précédente Version : 29/05/2018
15/06/2014
15/09/2013
::: 6 15/06/2014

Section révisée (s) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Préparé par : KMK Regulatory Services Inc.

Section 16. Autres informations

Des abréviations

: ATE = estimation de toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires IMDG = marchandises dangereuses Code maritime international LogK_{ow} = coefficient de partage octanol / eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution marine) = ONU Organisation des Nations Unies

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses filiales, assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.